

FORMATION

* Programme à titre indicatif

LE RADON ET LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

DATES DE FORMATION :

A définir

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, chaque participant connaîtra :

- Le contexte réglementaire et législatif relatif à la qualité de l'air intérieur et plus particulièrement au radon ;
- La prévention du risque radon dans une opération de construction neuve ou de réhabilitation ;
- Les techniques et matériels à mettre en œuvre pour une bonne protection des usagers face au radon.

Chaque participant sera capable de :

- concevoir et réaliser une opération dans un secteur à risque radon.

CONTEXTE

La transposition en droit français de la directive européenne Euratom 2013/59 qui s'attache à la protection des populations aux rayonnements ionisants dont le radon fait partie, est effective depuis février 2018.

L'évolution de la réglementation actuelle se traduit par des implications en termes de secteurs géographiques concernés, de valeurs seuil à ne pas dépasser et de catégories de bâtiments qui doivent faire l'objet de mesures.

Cette formation s'attache à mettre en lumière ces différentes évolutions, pour une prise en compte dans les opérations de construction neuve et de réhabilitation.

Formation en présentiel :

Lieu à définir en Lorraine et Champagne-Ardenne

*Salles et ateliers accessibles aux PMR.
Référente PSH : Chrystèle DJAROUN*

Intervenants

ATMO GRAND EST et CEREMA.

Public

Architectes, maîtres d'ouvrage, bureaux d'études, entreprises, maîtres d'œuvre et tous les professionnels du bâtiment.

Pré-requis

Être architecte (libéral ou salarié) ou collaborateur, ingénieur ou technicien du bâtiment avec une expérience en construction et/ou en réhabilitation.

Durée

1 journée, soit 7 heures
De 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

Note de satisfaction des sessions précédentes

Aucune session précédente

Date limite d'inscription—Contact

Date limite : 15 jours avant la formation (n'hésitez pas à nous contacter si vous êtes en dehors de ce délai).

Chrystèle DJAROUN | 03-83-31-09-88
formations@envirobatgrandest.fr

RADON ET QUALITE DE L'AIR INTERIEUR

- Introduction

- Le contexte

Qu'est-ce que le radon, où trouve-t-on du radon, etc.

Quels sont les risques sanitaires.

Etat et évolution de la réglementation.

La mesure du radon : quel est le but d'un dépistage, quand réaliser la mesure et comment s'y prendre.

Les investigations complémentaires (voies d'entrée, transfert, ...).

- Le radon dans le bâtiment

Comment lutter contre le radon dans l'existant ?

Les causes de la présence du radon dans un bâtiment.

Les trois principaux axes de travaux et comment les adapter en fonction des caractéristiques du bâtiment et des taux mesurés ?

Les principes de prévention à respecter dans les constructions neuves.

- Présentation d'exemples rencontrés lors de diagnostics techniques.

- Exercices d'application et de validation sur des études de cas concrets :

Pédagogie

1 journée répartie en présentation théorique, étude de cas concrets et exercices d'évaluation.

Modalités de suivi et d'appréciation

Emargement par demi-journées - Certificat de réalisation - Validation des acquis par exercice d'application sur cas concrets

Coût de la formation

Prise en charge possible selon critères de votre OPCO. Faire la demande auprès de votre organisme. L'hébergement et les repas ne sont pas compris, et sont à la charge de chaque participant.

Le midi, des repas en commun végétariens seront proposés au prix de 13,50 € TTC.

COÛT TVA 20%	HT	TTC
Pédagogique	€	€
Annexe:	0 €	0 €
Global	€	€

Contact et informations

Chrystèle DJAROUN | 03-83-31-09-88

formations@envirobatgrandest.fr

www.envirobatgrandest.fr

Référent PSH : Chrystele DJAROUN

Organisme de formation

Envirobat Grand Est – ARCAD LQE -
62 rue de Metz – 54 000 Nancy

"Déclaration d'activité enregistrée
sous le numéro 44540438754 auprès
du préfet de région GRAND EST"

Siret 50059848700014 – APE : 94 99Z
- Association loi du 1er juillet 1901

